



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

Mairie de Réminiac

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 JANVIER 2023

Présents : MARTIN Michel, BROUXEL Maurice, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, BENOIT Jessica, OUVRARD Edouard

Absents excusés : BOCQUET Philippe (pouvoir à Michel MARTIN) , MAUDIEU Nadège (pouvoir à Séverine ROBERT, LODA Florence (pouvoir à Joëlle FRADIN).

Secrétaire de séance : BENOIT Jessica

- 1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2022. Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.
- 2- Création d'un emploi permanent :

Le maire informe le conseil municipal des informations et modalités relatives à la création du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Le poste est à pouvoir à partir du 01/04/23, à temps non complet, 28 H. Il est également ouvert aux contractuels. Le conseil municipal décide à l'unanimité la création du poste et la publication de l'annonce, à partir du 30/01/23 et cela jusqu'au 15/03/23, ainsi que la modification du tableau des effectifs.

- 3- Modification du temps de travail de l'agent technique et d'entretien :

Le conseil municipal valide l'augmentation du temps de travail de l'agent technique en poste, au service cantine scolaire et entretien des locaux. 1 heure supplémentaire, à compter du 1^{er} février 2023. Celui-ci sera désormais de 26 heures hebdomadaire.

- 4- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 :

Le Conseil Municipal autorise jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2023 Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, répartis comme suit :

Chapitre	Budget 2022	Ouverture de crédits 2023 (25%)
Chapitre 21	114.700 €	28.675 €
Chapitre 23	90.000 €	22.500 €



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

5- Les orientations budgétaires suivantes ont été validées par le Conseil Municipal :

- . Rénovation du bâtiment des services techniques
- . Acquisition immobilière rue de l'église, rénovation des toilettes publiques place de l'église.
- . Révision de la carte communale.
- . Réfection des trottoirs, lotissement Brocéliande et travaux de voirie lotissement de la Touche.
- . Peinture de l'église
- . Parcours de santé.
- . Éclairage public rue des Chênes.
- . Achat mobilier pour la garderie.
- . Achat de deux vidéoprojecteurs pour l'école et d'une hersé trie, pour le service technique.
- . Réhabilitation de la lagune.

6- Le conseil municipal valide la participation de la commune pour la subvention de l'association ADMR de Ruffiac, 587 € pour l'année.

7- Plusieurs devis de menuiserie pour les bâtiments communaux sont communiqués et validés

8- Le rapport de la CLECT est validé par le conseil municipal.

9- Le conseil municipal valide la modification du prix de vente du dernier lot du lotissement Bertho. Le prix est fixé à 5 € le mètre carré. M Le Maire en fera la publicité.

10- Extension du réseau électrique, route de Brocéliande pour alimenter un terrain constructible : la commune participera à hauteur de 50 % de l'estimation, faite par le syndicat d'électrification du Morbihan.

11- Divers points abordés :

- . Dossier des travaux de la lagune, demandes de subventions effectuées.
- . Projet CAUE, Rue de l'église, présentation du document de travail.
- . Avenant du contrat Restoria, concernant une nouvelle augmentation (deux élues effectueront une recherche auprès d'autres prestataires.
- . Discussion du conseil municipal concernant un chemin d'exploitation situé en bordure d'une parcelle destinée par un projet de construction : le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande, car ce chemin dessert des parcelles exploitées par des agriculteurs.

Fin de séance à 21 heures, clôturée par M Le Maire.

Le Maire, Michel MARTIN